

**COMMUNE
DE
VELESMES-ECHEVANNE
70100**

Mail : commune-de-velesmes@orange.fr

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU
17 NOVEMBRE 2020**

Membres présents : Stéphane GAULIARD, Jean-Paul GEOFFROY, Thierry JACQUIN, Laurent JARROT, Manon JAYET, Simon LAFFAITEUR, Stéphane PARIS, Philippe RACINE, Christelle ROBBE

Membres absents représentés : Frédéric MOREL a donné pouvoir à Thierry JACQUIN
Céline BERTHIER a donné pouvoir à Christelle ROBBE

La séance est ouverte à : 19h40

Secrétaire de séance : Manon JAYET

Date de convocation : 13 novembre 2020

Date d'affichage : 19 novembre 2020

1 – Aménagements de sécurité

Le Maire rappelle les aménagements routiers déjà évoqués lors des précédents conseils. Deux carrefours semblent retenir l'attention de par leurs caractères dangereux et insécurisés.

Le Maire propose de valider les projets de réfection et d'aménagement des carrefours suivants afin d'envisager ces travaux pour l'année 2021 :

- Carrefour rue d'Onay à Velesmes
- Carrefour direction Battrans à Echevanne

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter les devis correspondants et à demander les subventions aux différents financeurs.

Vote à l'unanimité

2 – Vente de l'ancienne remorque

Le Maire rappelle que, suite à l'achat d'une nouvelle remorque plus adaptée aux besoins de l'employé communal, il avait été convenu de mettre en vente l'ancienne remorque.

Un acquéreur s'est présenté en Mairie pour acheter le bien pour une somme de 300€.

Vote à l'unanimité

3 – Décision modificative pour l'intégration des résultats suite dissolution du Syndicat de la Morthe

Le Maire informe qu'il convient de procéder à une décision modificative sur le budget communal afin d'intégrer les résultats suite à la dissolution du Syndicat de la Morthe :

-	Section fonctionnement	Recette	Ligne 002	+ 523,69 €
-	Section investissement	Dépense	Ligne 001	- 5296,79 €

Vote à l'unanimité

4 – Décision modificative pour le versement des subventions

Le Maire informe qu'il convient de procéder à une décision modificative sur le budget communal afin d'ajuster les crédits pour permettre le versement des subventions aux associations et équilibrer le budget :

-	Compte 7022	+ 3400 €
-	Compte 6574	+ 3400 €

Vote à l'unanimité

5 – Décision modificative pour la régularisation de la vente de terrain à St Broing pour 1€

Le Maire rappelle la vente de terrain faite au début du précédent mandat et informe qu'afin de régulariser cette vente il convient de procéder à une décision modificative sur le budget communal afin d'ajuster les crédits comme suit :

-	Dépenses investissement	Chapitre 041	Compte 204412	+ 138€
-	Recettes investissement	Chapitre 041	Compte 2118	- 138€

Vote à l'unanimité

6 – Admission en non-valeur, solde de créances irrecevables

Suite aux diverses relances faites par le Trésor Public aux personnes concernées, le Maire propose d'admettre en non-valeur le solde de créances irrecevables d'un montant de 743,30 € correspondant à des sommes non réglées par un ancien locataire déclaré en surendettement.

Pour : 10

Contre : Stéphane PARIS

7 – Adhésion à Ingénierie 70

Le Maire rappelle que la commune de Velesmes-Echevanne est déjà adhérente aux services départementaux d'Ingénierie 70 pour les missions d'Application du Droit des Sols ainsi que pour l'Assistance informatique.

Le Maire propose de renouveler l'adhésion à la mission d'Application du Droit des Sols, la convention initiale s'achevant au 31 décembre 2020. Il convient donc de la renouveler pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Maire propose également une adhésion à la mission Aménagement qui consiste à assister les collectivités dans leurs projets avec 4 types de prestations : l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), la maîtrise d'œuvre (MOE), la délégation de maîtrise d'ouvrage (DMO) et la prestation d'accompagnement ponctuel (PON) à compter du 1^{er} janvier 2021. L'aide aux collectivités adhérentes peut être une assistance technique, juridique ou financière dans tous les domaines de la construction et de l'aménagement du territoire.

Vote à l'unanimité

8 – Désignation d'un référent COVID

Le Maire présente le courrier signé conjointement par le Président de l'association des Maires de France de la Haute-Saône, le Président de l'association des Maires Ruraux de la Haute-Saône ainsi que Mme la Préfète, invitant les communes à nommer un référent COVID chargé de coordonner une « cellule de veille » composée par exemple du directeur d'école, des présidents d'associations et des pompiers volontaires. Cette cellule de veille serait chargée de veiller à la bonne application des gestes barrière et de faire remonter les difficultés d'organisation sur le terrain.

Stéphane GAULIARD se propose pour être le référent Covid pour la commune de Velesmes-Echevanne.

Vote à l'unanimité

9 – Subvention annuelle pour la Source Vive

Le Maire rappelle que chaque année la commune verse une subvention de 600€ à l'association la Source Vive à l'occasion du repas de fin d'année organisé pour les aînés.

En raison du contexte sanitaire actuel, le repas ne sera pas organisé, mais l'association prévoit d'offrir un panier garni, préparé par le commerce associatif de proximité La Vie au Village, à destination des personnes de plus de 65 ans.

A cette occasion, le Maire propose le versement d'une subvention d'une somme de 600 €.

Vote à l'unanimité

10 – Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Maire rappelle qu'il convient de renouveler la Commission Communale des Impôts directs suite aux résultats des nouvelles élections municipales.

Le conseil doit établir une liste de contribuables constituée de 12 titulaires et 12 suppléants, dont seulement six seront ensuite désignés par le directeur départemental des Finances Publiques.

Titulaires	Suppléants
Stéphane PARIS	Laurent MAIRE
Stéphane GAULIARD	Sébastien VACONNET
Laurent JARROT	Jérôme PLOTTEY
Manon JAYET	Christine PAUCHET
Christelle ROBBE	Lucien JARROT

Frédéric MOREL	Rémy ROUGEOL
Damien JACQUIN	Jean-François SEGUIN
Pascale BRAICHOTTE	Dominique RENEVRET
Hervé CHAIN	Simon LAFFAITEUR
Norbert JUNIER	Philippe RACINE
Emmanuelle JACQUIN	Sébastien FUIN
Patrice HAIZE	Daniel JOURDET

Questions diverses

- Remerciements à Frédéric Morel pour son investissement et sa disponibilité pour les divers petits travaux. Remerciements également à Philippe Racine qui consacre beaucoup de temps au Syndicat Scolaire
- Réflexion autour de l'achat des terrains d'Olivier Marsolat : il n'est pas possible d'envisager de créer un lotissement communal car c'est la Communauté de Communes du Val de Gray qui a cette compétence. Suite aux échanges avec la CCVG, le prix d'achat qu'elle propose pour un terrain non viabilisé est de 8€/m²
- Abattage du chêne prévu rue de la Louvière
- Prévisions Voirie 2021 : prévoir une rencontre de la commission travaux pour faire un état des lieux des besoins et les recenser par priorité
Date retenue : samedi 28 novembre à 9h
- Réunir la commission de suivi de l'employé communal pour recenser les besoins en matériel afin de prévoir une enveloppe financière pour le budget 2021
Date retenue : jeudi 19 novembre à 9h30
- L'installation d'une antenne relais pour réseau mobile est prévue à l'ancienne décharge à Velesmes en début d'année 2021, réflexion en cours pour le hameau d'Echevanne
- Rappeler le SIED pour voir où en est l'implantation des deux lampadaires prévus Route de Vesoul
- Voir pour la mise en valeur des lavoirs avec un éclairage
- Prévoir de faire couper les affouages plus tôt pour que cela ne commence pas trop tard, contacter le garde. Date envisagée pour aller marquer les bois le samedi 5 décembre
- Revoir les limites du chemin à Echevanne direction Cresancey. Dans les documents qui datent des années 1920, une partie appartient à Velesmes-Echevanne, une partie à Onay et une autre à Cresancey. Voir pour une éventuelle réfection de la chaussée

La séance est levée à 22h10

**Le Maire,
JP Geoffroy**


